

# Les régions

Le territoire français est découpé en :

- **22 régions en France métropolitaine**

- **et 5 régions en outre-mer** (la Réunion, la Guadeloupe, la Guyane , la Martinique et Mayotte).



Les régions ont été créées pour que les décisions ne soient pas toutes prises par les ministres à Paris.

La région est dirigée par un conseil régional.

Les membres du conseil régional s'appellent les **conseillers régionaux**. Ils sont élus pour 6 ans. Ils élisent le président de la région.

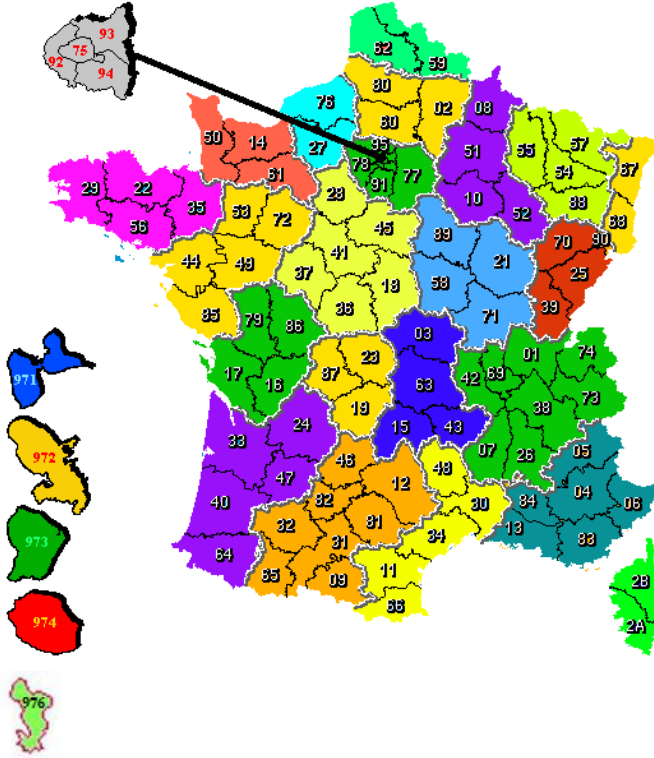
La région s'occupe des lycées, des fleuves, des trains, des parcs naturels régionaux, de l'argent versé à des entreprises, à des artistes, à la recherche, à l'agriculture,....

**Notre région :**

**Son blason :**

# Les départements

Les régions sont découpées en départements. Il y a **101 départements** français (96 en métropole et 5 en outre-mer).



Chaque département possède un numéro de 1 à 96 pour la métropole et de 971 à 976 pour Les DOM .

**Un préfet**, nommé par le gouvernement, représente l'État dans le département.

Le département est dirigé par un **conseil général**.

Les membres du conseil général s'appellent les **conseillers généraux**. Ils sont **élus pour 6 ans**. Ils élisent le **président du conseil général**.

**Le département** s'occupe des routes, des collèges, de l'aide sociale, du tourisme, de l'aide aux petites communes, des transports scolaires,.....

**La région** ..... est composée de ..... **départements** :


# Les communes

La commune est la plus petite division de l'organisation de la France.

C'est ce qu'on appelle plus communément la ville ou le village.

Il y a **plus de 36 000 communes**, de tailles différentes.

Certaines ne comptent que quelques dizaines d'habitants et d'autres plusieurs millions.

Toutes les communes ont **une mairie**, **appelée parfois hôtel de ville**, où siègent **le maire et le conseil municipal**.

**Le conseil municipal est une équipe qui vote des décisions pour régler les affaires de la commune.** *Les habitants peuvent assister aux réunions du conseil municipal.*

Lors des élections municipales\*, on ne vote pas directement pour un maire mais pour une liste de conseillers municipaux qui éliront ensuite l'un d'eux pour être le maire.

**Le maire représente l'Etat dans sa commune.**

A ce titre, **il est officier de l'état civil** : il tient les registres des naissances, des mariages et des décès, il célèbre les mariages...

La commune s'occupe des écoles, des cantines, des garderies, des piscines et gymnases, des bibliothèques municipales...du ramassage des poubelles, de la distribution de l'eau, l'entretien des rues et des espaces verts...

*Dans certaines communes, il existe aussi un **conseil municipal d'enfants** qui a pour rôle d'améliorer le fonctionnement de la ville et la vie des jeunes en particulier.*

\*La prochaine élection municipale aura lieu en 2014.